

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

- PROCES-VERBAL -

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur Francis BRETON, Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Date de convocation du Conseil Municipal : quatorze novembre deux-mille-vingt-deux

Etaient présents : Francis BRETON, Sylvie RASSINOX, Hubert CORMERAIS, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Philippe MICHAUD, Annabelle ZAKI, Marie-Thérèse GABORIAU, Jean-Jacques DENIAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Anthony BAUDRY, Paulette BOURMAUD, Gilles CASSARD, Elise DEBIEN, François MORNET, Patricia LEGUET, Olivier MINEAU, Gladys PATRON, Cédric DUCHENE, Stéphane VIELVOYE.

Etaient absents excusés :

Philippe RENAUD (pouvoir donné à Francis BRETON),
Carole JOSNIN (pouvoir donné à Marie-Laure GRIMAUD),
Nicole OLIVIER (pouvoir donné à Stéphane VIELVOYE).

Gladys PATRON est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2022.

URBANISME – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

2. Foncier – plan Vendée biodiversité et climat – projet de plantations sur une parcelle communale

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de l'action départementale « Planter 600 000 arbres sur les biens communaux et intercommunaux », la Commune a manifesté son intérêt pour un projet de plantations sur la parcelle communale cadastrée ZX 136 située le long de la départementale.

Ce projet prévoit la plantation d'arbres et l'entretien pendant deux ans par les services du Départements.

Préalablement la Commune a procédé au défrichage de la parcelle pour assurer son accessibilité.

Les services du Département assureront notamment :

- l'accompagnement technique du projet,
- l'achat de végétaux,
- l'achat de matériel relatifs à la plantation,
- les travaux de préparation de terrain,
- les travaux de plantation.

De son côté, la Commune doit s'engager à conserver les plantations pour une durée minimum de 20 ans.

Cette action s'inscrit dans le programme départemental de plantation de 1.1million d'arbres sur trois ans avec l'objectif d'augmenter le stockage de carbone.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier au Département la plantation et l'entretien pendant deux ans d'arbres sur la parcelle communale cadastrée ZX 136, ceci dans le cadre de l'action départementale « Planter 600 000 arbres sur les biens communaux et intercommunaux » du plan Vendée biodiversité et climat,
- De conclure avec le Département de la Vendée une convention autorisant le Département à intervenir sur la propriété de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour la réalisation de plantations d'arbres selon le modèle joint en annexe de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BATIMENTS ET SPORTS

3. Bâtiment – multi-accueil - approbation de l'avant-projet sommaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21

Vu la délibération n°DEL087CSPB211122 en date du 22 novembre 2022 relative à la conclusion d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage n° 2 avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée,

Vu la délibération n°DEL098CSPB211214 relative à des demandes de subvention pour le financement du projet de construction du multi-accueil

Vu la délibération n°DEL030CSPB220530 en date du 30 mai 2022 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil,

Vu la délibération n° DEL063CSPB221010 en date du 10 octobre 2022 relative à l'approbation du plan de financement du projet de construction du multi-accueil,

Vu l'avis des commissions « enfance jeunesse » et « bâtiment et sport » en date du 18 novembre 2022,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune en lien avec les services de Terres de Montaigu a identifié le besoin de création d'un multi-accueil.

Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée et un programme de travaux a été approuvé le 14 décembre 2021 et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architecte CUB par délibération en date du 30 mai 2022.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette esquisse et approuvé le plan de financement lors de sa séance du 10 octobre 2022.

Monsieur Le Maire présent en séance l'avant-projet sommaire ainsi que le montant prévisionnel des travaux.

Sur proposition de Monsieur Le Maire le Conseil Municipal décide (22 VOIX POUR ; 0 VOIX CONTRE ; 1 ABSTENTION) :

- D'approuver l'avant-projet sommaire relatif aux travaux du multi-accueil pour un montant prévisionnel tel qu'énoncé en séance,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Commande publique – assurances - groupement de commandes

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que les contrats d'assurance de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Le besoin en contrat d'assurance étant commun aux deux entités, il est proposé de conclure une convention de groupement pour la consultation liée à ces contrats d'assurance.

Le marché se décomposerait en plusieurs lots qui sont les suivants :

- Lot 1 : Dommage aux biens et risques annexes (Commune et CCAS)
- Lot 2 : Flotte automobile et risques annexes (Commune)
- Lot 3 : Protection juridique de la collectivité (Commune et CCAS)
- Lot 4 : Protection fonctionnelle et protection juridique défense pénale des agents et des élus (Commune)

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Philbert-de-Bouaine pour la passation d'un marché d'assurance, dont le coordonnateur sera la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et de prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,**
- **De lancer la procédure de marché public adopté en procédure adaptée pour les besoins en assurance du groupement,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à attribuer et signer ultérieurement les lots du marché avec les candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot au regard des critères de jugement des offres qui seront définis,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution du marché.**

5. Finances - tarifs 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 07 novembre 2022,

Monsieur Le Maire présente au Conseil les propositions de tarifs élaborés par la Commission des Finances, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

| <u>CONCESSIONS CIMETIERE</u> | <u>TARIFS 2023</u> |
|--|---------------------------|
| Concession cinquantenaire 1 emplacement | 170 € |
| Concession cinquantenaire 2 emplacements | 320 € |
| Concession trentenaire 1 emplacement | 105 € |
| Concession trentenaire 2 emplacements | 200 € |
| Columbarium : 20 ans | 350 € |

| | |
|---|------------------------------|
| Columbarium : 30 ans | 500 € |
| Cavurne : 30 ans | 200 € |
| Cavurne : 50 ans | 320 € |
| <u>TRAVAUX</u> | <u>TARIFS 2023</u> |
| Tarif horaire d'un employé technique communal | 30,00 € |
| Tuyaux PVC 125 (1 m) | Prix d'achat + 10% + pose |
| Mise en œuvre de béton (par sac de ciment fourni) | 20,00 € |
| Remblai de recouvrement G.R.H. 0/31,5 | Prix d'achat + 10% + pose |
| <u>BOIS</u> (<i>essence et longueur de coupe</i>) | <u>TARIFS 2023</u> |
| Frênes et Chênes - longueur non définie – non livré - (<i>le stère</i>) | 50,00 € |
| Sapin - longueur non définie – non livré - (<i>le stère</i>) | 15,00 € |
| Autres essences – longueur non définie – non livré - (<i>le stère</i>) | 30,00 € |
| <u>BUSAGE</u> | <u>TARIFS 2023</u> |
| Buses selon disponibilité | Prix d'achat + 10% + pose |
| Tête d'aqueduc coulée | 72,00 € |
| Tête d'aqueduc préfabriquée | Prix d'achat + 10% + pose |
| Tractopelle (coût horaire) | 60,00 € |
| <u>DROITS DE PLACE</u> | <u>TARIFS 2023</u> |
| Étalage les jours de marché dans le cadre du marché du dimanche ou du jeudi (tarif au mètre linéaire) | 0,60 € LE METRE LINEAIRE |

| REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC | | TARIFS 2023 |
|--|---|--------------------------|
| Étalage à l'année hors marchés : les 3 premiers mètres | | 0,60 € LE METRE LINEAIRE |
| Etalage ponctuel hors marché | | 75 € |
| CHIENS ERRANTS | | TARIFS 2023 |
| Frais de capture des chiens errants | | 100 € |
| | | TARIFS 2023 |
| SALLE HARMONIE | Vin d'honneur mariage /cérémonie décès | GRATUIT |
| | Location particuliers de la commune | 70 € |
| | Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier | GRATUIT |
| | Location professionnels, particuliers, associations hors commune | 120 € |
| | Supplément Chauffage du 1er octobre au 31 mars | 35 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation ou de salle restituée non propre | 150 € |
| SALLE SYMPHONIE | Vin d'honneur mariage /cérémonie décès | GRATUIT |
| | Location particuliers de la commune | 20 € |
| | Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier | GRATUIT |
| | Location professionnels, particuliers, associations hors commune | 20 € |
| | Supplément Chauffage du 1er octobre au 31 mars | 15 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation ou de salle restituée non propre | 100 € |
| SALLE OASIS | Utilisation normale particulier de la commune | 45 € |
| | Utilisation annuelle sur la base de 30 utilisations | 200 € |
| | Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier | GRATUIT |
| | Location professionnels, particuliers, associations hors commune | 60 € |
| | Supplément Chauffage du 1er octobre au 31 mars | 20 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation ou de salle restituée non propre | 100 € |
| SALLE DU THEATRE | Location particuliers de la commune | 350 € |
| | Location Associations philbertines | GRATUIT |

| | | |
|-------------------------|---|---------|
| | Location professionnels, particuliers, associations hors commune | 350 € |
| | Supplément Chauffage du 1er octobre au 31 mars | 60 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel ou de la salle | 1 000 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de salle restituée non propre | 200 € |
| | Location particuliers de la commune | 45 € |
| | Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier | GRATUIT |
| SALLE DU BAR DU FOOT | Location professionnels, particuliers, associations hors commune | 60 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation ou de salle restituée non propre | 100 € |
| | Supplément Chauffage du 1er octobre au 31 mars | 20 € |
| | | |
| BOULODROME | Location particulier de la commune si présence d'un membre du club | 45 € |
| | Location Associations philbertines / Repas de classe ou de quartier | GRATUIT |
| | Supplément Chauffage du 1er octobre au 31 mars | 20 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel ou de la salle | 200 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de salle restituée non propre | 100 € |
| RESTAURANT SCOLAIRE | Vin d'honneur mariage Hall / Préau particuliers de la commune | 100 € |
| | Location associations philbertines à compter de la 2ème utilisation | 100 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel ou de la salle | 800 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de dégradation du matériel de Sono / Vidéo | 500 € |
| | Majoration du coût de location/facturation en cas de salle restituée non propre | 200 € |
| | Participation au frais de nettoyage si professionnel | 50 € |
| SALLE DE SPORTS A | Associations philbertines | GRATUIT |
| | Utilisation par professionnels sur la base de 30 utilisations | 300 € |
| SALLE DE SPORTS B | Associations philbertines | GRATUIT |
| | Utilisation par professionnels sur la base de 30 utilisations | 300 € |

| | | |
|--|---|---------|
| CCL | Utilisation normale | GRATUIT |
| | Utilisation annuelle sur la base de 30 utilisations | 200 € |
| SALLE EVOLUTION JACQUES GOLLY | Utilisation normale associations philbertines | GRATUIT |
| | Utilisation annuelle sur la base de 30 utilisations | 200 € |
| LOCATION SONO | Location Associations philbertines | GRATUIT |
| | Facturation en cas de dégradation du matériel | 100 € |
| LOCATION VIDEO PROJECTEUR | Location Associations philbertines | GRATUIT |
| | Facturation en cas de dégradation du matériel | 100 € |

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter les tarifs pour 2023 tels qu'exposés en séance,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

6. Administration Générale – Terres de Montaigu - approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-5,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, Monsieur Le Maire présente en séance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers en 2021 établi par la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu,

Monsieur Le Maire rappelle que le présent rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec la notice explicative.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers en 2021.

7. Administration Générale – Terres de Montaigu - approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif et du service public d'Assainissement Non Collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-5,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, Monsieur Le Maire présente en séance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif en 2021 établi par la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu.

Monsieur Le Maire rappelle que le présent rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec la notice explicative.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif en 2021.

8. Finances – budget général – décision modificative n°4

Vu la délibération n° DEL016CSPB220329 en date du 29 mars 2022 relative à l'approbation du budget général 2022,

Vu la délibération n° DEL037CSPB220530 en date du 30 mai 2022 relative à la décision modificative n°1 au budget,

Vu la délibération n°DEL055CSPB220829 en date du 29 août 2022 relative à la décision modificative n°2 du budget,

Vu la délibération n°DEL065CSPB221010 en date du 10 octobre 2022 relative à la décision modificative n° 3 du budget

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°4 au budget général afin de prévoir des crédits complémentaires pour la dotation aux amortissements qui est de 94 085.84 euros au lieu des 80 000 euros initialement prévues. L'équilibre budgétaire est assuré par une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en conséquence.

Ainsi sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°4 au budget général telle exposée ci-dessous :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 14 085,84 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 14 085,84 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles | 0,00 € | 14 085,84 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 € | 14 085,84 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 14 085,84 € | 14 085,84 € | 0,00 € | 0,00 € |

| INVESTISSEMENT | | | | |
|---|---------------|---------------|--------------------|---------------|
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 14 085,84 € | 0,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 14 085,84 € | 0,00 € |
| R-28031 : Amort. frais d'études | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 994,51 € |
| R-2804111 : Amort. subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études | 0,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € |
| R-2804112 : Amort. subv. Etat - Bâtiments et installations | 0,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € |
| R-2804122 : Amort. subv. régions - Bâtiments et installations | 0,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € |
| R-2804132 : Amort. subv. départements - Bâtiments et installations | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € | 0,00 € |
| R-28041412 : Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € |
| R-28041581 : Amort. subv. autres groupem.-Biens mobiliers, matériel et études | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 396,67 € |
| R-28041582 : Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 808,90 € |
| R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ... | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 390,00 € |
| R-28121 : Amort. plantations d'arbres et d'arbustes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 808,30 € |
| R-28128 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 510,52 € |
| R-281311 : Amort. constructions bâtiments administratifs | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 617,54 € |
| R-281312 : Amort. constructions bâtiments scolaires | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 016,53 € |
| R-281316 : Amort. constructions équipements du cimetière | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 144,52 € |
| R-281318 : Amort. constructions autres bâtiments publics | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 14 762,30 € |
| R-281351 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 799,13 € |
| R-28138 : Amort. autres constructions | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 403,00 € |
| R-28151 : Amort. réseaux de voirie | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 986,36 € |
| R-28152 : Amort. installations de voirie | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 458,34 € |
| R-281561 : Amort. matériel roulant | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 18 911,28 € |
| R-2815731 : Amort. matériel roulant | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 898,83 € |
| R-2815738 : Amort. autre matériel et outillage de voirie | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 421,36 € |
| R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 14 019,77 € |
| R-281831 : Amort. matériel informatique scolaire | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 708,16 € |

| | | | | |
|---|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| R-281839 : Amort. autre matériel informatique | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 805,16 € |
| R-281841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 019,84 € |
| R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 926,46 € |
| R-28188 : Amort. autres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 475,38 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 € | 0,00 € | 80 000,00 € | 94 085,84 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 0,00 € | 94 085,84 € | 94 085,84 € |

| | | | | |
|----------------------|--|---------------|--|---------------|
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |
|----------------------|--|---------------|--|---------------|

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

9. Droit de préemption urbain

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droit de préemption en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

| Parcelle | Adresse | Propriétaire | Décision du maire |
|--|-----------------------|---|---------------------------------------|
| AV 556 - AV 557p | 14 rue du Haut Bourg | M. MANDIN Serge et Mme AVRILLEAU | pas d'exercice du droit de préemption |
| AV 313 | 12 avenue des Acacias | M. CHANTREAU Tony et Mme BAYLOT Salomé | pas d'exercice du droit de préemption |
| AV 203-204 | 13 rue du Haut Bourg | Consort HERVOUET | pas d'exercice du droit de préemption |
| AT 123-124-125-135-136-137-173-312-310 | 46 rue du Bas Ruet | M. GADIOT Christian et Mme LARCHET Magali | pas d'exercice du droit de préemption |

10. Marchés publics

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

| Objet de la commande | Titulaire | Adresse | Montant en euros HT | Date de Notification |
|---|-----------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| Foyer des jeunes - Travaux sur ouverture | BAILLY QUAIREAU | 85301 Challans | 142,01 | 21/10/2022 |
| Rotobroyeur d'accotement | ATELIER MEUNIER | 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine | 5 000,00 | 25/10/2022 |
| Fourniture petit équipement | WURTH | 67158 Erstein | 678,20 | 25/10/2022 |
| Multi-Accueil-Mission SPS | ATAE | 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire | 3 434,00 | 25/10/2022 |
| Place Verdon- Place des Halles - Mobilier urbain (potelets supports vélo) | PROZON MY | 13015 Marseille | 1 289,20 | 25/10/2022 |
| Théâtre - Remplacement des cartouches de désenfumage | SAFE | 85140 Essarts-en-Bocage | 111,95 | 25/10/2022 |
| Salle OASIS - Remplacement Miroir | MACOCCO OUEST | 44400 Rezé | 201,54 | 25/10/2022 |
| Bar du basket - Remplacement vitrage | MACOCCO OUEST | 44400 Rezé | 821,44 | 25/10/2022 |
| Remplacement batterie centrale incendie Bar du foot | VENDEE SECURITE | 85600 Montaigu-Vendée | 164,19 | 25/10/2022 |
| Fourniture mobilier urbain (poubelle, corbeille, cendrier) | SIGNAUX GIRO | 79260 Crèche | 4 536,10 | 25/10/2022 |
| Lecteur de badges + 20 badges | VENDEE SECURITE | 85600 Montaigu-Vendée | 1 076,46 | 25/10/2022 |
| Fourniture gazon (pinède, Rte de Nantes) | VERTYS | 85200 Fontenay-le-Comte | 283,92 | 25/10/2022 |
| Location engazonneuse + enfouisseur 1/2 journée | ESPACE EMERAUDE | 85601 Boufféré | 161,25 | 25/10/2022 |
| Fourniture d'entretien (microfibre, balai, disque autolaveuse) | POLLET | 79000 Niort | 1 080,55 | 25/10/2022 |
| Mairie - Accessoires bureaux | VERRIER MAJU | 85504 Herbiers | 910,99 | 27/10/2022 |
| Publicité BOAMP Marché d'assurances | BOAMP | 75727 Paris | 100,00 | 02/11/2022 |

COMMISSIONS & REUNIONS

11. Compte-rendu des dernières commissions

| | |
|---|------------------------|
| Commission Urbanisme et Communication Monsieur Philippe MICHAUD expose que la commission s'est réunie le 19 octobre 2022 pour travailler sur les panneaux du futur sentier du patrimoine. | 19-oct-22 |
| CME Madame Sylvie RASSINOX expose que le CME a travaillé sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre. Le CME a été inscrit à un concours de dessin organisé par la Sénatrice Annick Billon pour sa carte de vœux 2022. Les gagnants du concours auront la possibilité de visiter le Sénat. Ils ont approuvé leur règlement intérieur. La prochaine réunion aura lieu le 06 décembre 2022. | 20-oct-22 08-nov-22 |
| Commission Sports La Commission sport a travaillé sur la préparation de l'inauguration du terrain de football synthétique. | 24-oct-22 |
| Commission Culture La Commission culture s'est réunie le 26 octobre 2022 pour préparer : <ul style="list-style-type: none">- le spectacle du 19 novembre 2022 « Marieluce »,- « le printemps du livre se balade » : un conteur va être reçu le 25 janvier 2022 au théâtre Acte 2,- le spectacle des Ephémères. | 26-oct-22 |
| Commission Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires et Bâtiments Madame Sylvie RASSINOX et Monsieur Hubert CORMERAIS exposent que les commissions se sont réunies pour travailler sur le projet de multi-accueil. | 27-oct-22 18-nov-22 |
| Commission Administration générale Madame Sylvie RASSINOX expose que la commission s'est réunie pour travailler sur les tarifs 2023. | 07-nov-22 |
| Commission Communication Monsieur Le Maire expose que la commission s'est réunie le 16 novembre dernier pour travailler sur différents documents de communication notamment la chemise à rabat. | 16-nov-22 |
| Commission Affaires sociales Madame Sandrine BLUTEAU expose que la commission affaires sociales s'est réunie pour la préparation des colis de Noël et pour travailler sur le projet de Transport solidaire. | 16-nov-22 |

12. Date de la prochaine réunion du conseil municipal : le 13 décembre 2022

POINTS DIVERS

13. Moment de convivialité le 14 décembre à 19H

Monsieur Le Maire rappelle qu'un moment de convivialité est prévu pour les agents, les élus et leurs conjoints le 14 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H30

Le président de séance,

Francis BRETON



La secrétaire de séance,

Gladys PATRON

